

<https://enseignants.se-unesa.org/Enfin-Le-cadrage-de-la-lettre-de-mission-des-enseignants-referents-pour-les-usages-du-numerique-ex-x-tice>



Enseignants de l'Unsa

Enfin ! Le cadrage de la lettre de mission des enseignants référents pour les usages du numérique (ex X-tice)

- Je suis... - Tuteur-trice-Formateur-trice - Mes missions -
Date de mise en ligne : jeudi 13 avril 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

X-tice, ces enseignants du premier degré, experts du numérique, aux missions presque aussi diverses que leurs appellations différentes dans chaque département.

Dans un premier temps, oubliés des chantiers de la loi pour la refondation de l'École, alors que l'une des 25 mesures est de faire entrer l'École dans l'ère du numérique, le SE-Unsa a largement contribué à ouvrir le dossier et à obtenir des avancées.

Les X-tice sont enfin reconnus, à commencer par leur nom : enseignant référent pour les usages du numérique.

Une première étape avait été franchie fin 2016 : la note de service de mobilité (

https://www.education.gouv.fr/bo/16/Special6/MENH1630554N.htm?cid_bo=108502

) citait les postes nécessitant une compétence particulière dans un domaine comme l'informatique (par exemple les référents TICE/TUIC), différenciés d'autres postes à exigences particulières, tels que les postes de conseillers pédagogiques et de maîtres formateurs titulaires du Cafipemf.

Le cadrage de la lettre de mission a été présentée aux recteurs le 13 avril. C'est la dernière étape de la reconnaissance de la fonction des enseignant référent pour les usages du numérique.

Les missions sont déclinées en 3 axes :

- l'accompagnement des écoles et des circonscriptions,
- la contribution à la formation des enseignants,
- l'aide et le conseil pour la mise en oeuvre de la politique éducative.

Il s'agit bien pour les enseignant référent pour les usages du numérique, d'accompagner, d'aider de conseiller, d'assister et de soutenir. En aucun cas il ne leur est demandé d'obtenir le Cafipemf, mais, au regard de leur expertise, ils peuvent continuer à participer à des actions de formation.

Le SE-Unsa sera vigilant quant à la mise en place et au respect de cette lettre de mission, dont le cadrage paraîtra prochainement au Bulletin Officiel.

(Voir notre article sur l'[indemnité pour mission particulière allouée aux référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques](#))